



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

**DÉLIBÉRATION**

N° 118 - 15.10.2020

En exercice... 28  
Présents..... 24  
Votants..... 28  
Abstention ..... 0

**PÔLE RESSOURCES  
5. FINANCES  
BUDGET ANNEXE ÉCOTAXE  
Décision modificative n°1**

**L'AN DEUX MILLE VINGT,  
Le 15 octobre,**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré** : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,  
**Le Bois-Plage** : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAI, M. Jean-Pierre GAILLARD,  
**La Couarde sur Mer** : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,  
**La Flotte** : Mme Annie BERGERON, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,  
**Loix** : M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,  
**Les Portes en Ré** : M. Jean-Luc CHENE,  
**Rivedoux Plage** : M. Patrice RAFFARIN, Mme Simone FOULQUIER, M. Marc CHAIGNE,  
**St. Clément des Baleines** : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,  
**Ste Marie de Ré** : M. Didier LEBORGNE, M. Didier GUYON, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU,  
**St. Martin de Ré** : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

Anne PAWLAK (donne pouvoir à Lionel QUILLET), Alain POCHON (donne pouvoir à Patrick RAYTON), Jean-Paul HERAUDEAU (donne pouvoir à Roger ZÉLIE) Gisèle VERGNON (donne pouvoir à M. Didier LEBORGNE).

**Secrétaire de séance : M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU.**

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020118-BF  
Reçu le 16/10/2020

\* \* \* \* \*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

**DÉLIBÉRATION**

N° 118 - 15.10.2020

En exercice... 28  
Présents..... 24  
Votants..... 28  
Abstention ..... 0

**PÔLE RESSOURCES  
5. FINANCES  
BUDGET ANNEXE ÉCOTAXE  
Décision modificative n°1**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-20,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le Budget Primitif du budget annexe écotaxe approuvé par le conseil communautaire du 23 juillet 2020,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 30 septembre 2020,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 6 octobre 2020,

Considérant que pour chacune des sections, le montant des crédits inscrits au titre des dépenses imprévues de l'exercice ne doit pas dépasser le plafond de 7,5% des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section ;

Considérant qu'il convient, dès lors, de régulariser les crédits du chapitre 022 – dépenses imprévues d'un montant de 741 211,92 € prévus sur le Budget Primitif du budget annexe Ecotaxe, afin de ne pas dépasser le plafond de 7,5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement soit des crédits limités à 300 000 € ;

Considérant qu'il convient de procéder dans le cadre du budget annexe écotaxe à la décision modificative n°1 suivante :

Section de fonctionnement :

Art/Chap	Dépenses	Chap	Recettes
022 (022)	Dépenses imprévues	- 500 000,00 €	
611 (011)	Contrats de prestations de services	500 000,00 €	
	<b>Total Dépenses</b>	<b>- €</b>	<b>Total Recettes - €</b>

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020118-BF  
Reçu le 16/10/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

**DÉLIBÉRATION**

N° 118 - 15.10.2020

En exercice... 28  
Présents..... 24  
Votants..... 28  
Abstention ..... 0

**PÔLE RESSOURCES  
5. FINANCES  
BUDGET ANNEXE ÉCOTAXE  
Décision modificative n°1**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe écotaxe de la Communauté de communes de l'Ile de Ré telle qu'elle est susmentionnée,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à cet effet, à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Affichée le : 16 octobre 2020

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérécours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020118-BF  
Reçu le 16/10/2020

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRÊTÉ ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 28  
 Nombre de membres présents : 28  
 Nombre de suffrages exprimés : 28  
 VOTES - Pour : 28  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 09/10/2020

Présenté par le Président ,  
 A Saint-Martin de Ré, le 15/10/2020  
 le Président ,  
 Délibéré par le Conseil Communautaire en session Ordinaire  
 A Saint-Martin de Ré, le 15/10/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

Mme BERGERON Annie	Mme BESNIER Lina	M. BOUSSATON Patrick
M. CHAIGNE Marc	M. CHENE Jean-Luc	M. DECHELETTE Patrice
M. DUMOULIN Jérôme	Mme FOULQUIER Simone	M. GAILLARD Jean-Pierre
M. GOUSSARD Jean-Paul	M. GUILLEMOTEAU Jean-Philippe	M. GUYON Didier
M. HERAUDEAU Jean-Paul	M. JUIN Gérard	M. LEBORGNE Didier
Mme LUTTON Peggy	Mme PAWLAK Anne	Mme PERCHAS Sandrine
Mme PETINIAUD-GROS Danièle	M. POCHON Alain	M. QUILLET Lionel
M. RAFFARIN Patrice	M. RAYTON Patrick	M. SALEZ Patrick
M. TASSIGNY Daniel	Mme VERGNON Gisèle	M. ZELIE Roger
Mme ZELY-TORDJMANN Chantal		




AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020118-BF  
 Reçu le 16/10/2020

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_, et de la publication le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

A Saint-Martin de Ré, le 15/10/2020



AR PREFECTURE  
017-241700459-20201015-D2020118-BF  
Reçu le 16/10/2020